

# Concertation les près de la dysse

Sandra RABAUD <sandra-rabaud@orange.fr>

lun. 16/09/2024 12:37

À : Concertation ZAC <concertation.zacdysse@montpeyroux34.com>;

Monsieur le maire

Je m'adresse à vous dans le cadre de la concertation des près de la dysse je me permets de vous faire part de quelques questionnements sur ce projets

Ma première question :

J'aimerais savoir quand la population va-t-elle pouvoir participer à la révision du PLU en fonction des nouveaux objectifs Scot?

-pourquoi aller si vite, ne prendre le temps de réfléchir autrement en concertation avec la population ?

Qu'en pensez-vous ? a la concertation publique ? j'espère que ce ne sera pas par crainte d'être débordée par des demandes que l'on pourra pas satisfaire ou parce que l'on hésite parfois à dire "on ne sait pas" ou qu'il arrive que cela multiplie les études préalables ce qui conduirait à cadrer le projet à tel point qu'il n'aurait plus de place pour le débat ?

Mes prochaines questions

-à cause de la sécheresse certaines maisons sont déjà fissurées dans les rues des lions et dans la dysse et rue de la portanelle si les travaux de la zac amplifient les fissures qui va payer? L'étude des sols (argiles gonflantes) a-t-elle été réalisée ?

-les autres projets de constructions sur la commune sont arrêtés?  
contrairement à l'argument avancé par Mr le maire selon lequel il ne peut refuser les permis de construire aux propriétaires du hameau agricole et les près de la dysse se sont vu refuser leur demande depuis plusieurs années

-pourquoi mettre les 12 logements sociaux au même endroit? Qui va les gérer la mairie ou un bailleur social?

-pourquoi l'olivette n'est pas incluse dans les limites de ZAC? ainsi que la parcelle c246 que signifie entrée quartier et parking temporaire?

-les risques d'inondation sur le projet de la zac des près de la dysse et ses alentours comment ont-ils été évalués est-ce qu'il y a eu une étude de faite ? Est-ce que nous pourrions la consulter par la suite?

-dans la lettre d'information près de la dysse vous notez de se doter de moyens légaux, réglementaires, administratifs pour acquisition des terrains nécessaires à l'opération et le portage des investissements de base (réseaux, desserte, quels moyens légaux pour l'acquisition des terrains nécessaires? Et combien de temps pour l'acquisition des terrains en tant d'accord ou refus ?

-pourquoi mettre 3,24ha sur les près de la dysse alors qu'ils pourraient être ailleurs ou les réseaux de terrassements sont déjà fait (avenue des platanes, tieulieres, hameau agricole theron?

-le calendrier prévisionnel prévoit 2027- 2037 quand les premiers travaux vont commencer ?

Cordialement